COMMUNE DE HONNELLES

PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MONS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

DU 6 FEVRIER 2018

A partir du point 1 :
Présents : Monsieur PAGET B. Bourgmestre-Président ;
DESCAMPS P., AMAND G., VILAIN M., FLEURQUIN I., Echevins ;
DUPONT Ph., Président du C.P.A.S,
POUILLE L., ~~PETILLON V.~~., MATHIEU A., DENIS G., ~~LEDENT M.~~., STIEVENART F., ~~MOREAU Q.~~., LEMIEZ M.., LEBLANC JM., DESSORT JC., COQUELET Dominique, Conseillers ;
FONTAINE S., Directeur Général FF

A partir du point 2 :
Présents : Monsieur PAGET B. Bourgmestre-Président ;
DESCAMPS P., AMAND G., VILAIN M., FLEURQUIN I., Echevins ;
DUPONT Ph., Président du C.P.A.S,
POUILLE L., ~~PETILLON V.~~., MATHIEU A., DENIS G., LEDENT M., STIEVENART F., MOREAU Q., LEMIEZ M.., LEBLANC JM., DESSORT JC., COQUELET Dominique, Conseillers ;
FONTAINE S., Directeur Général FF

Mr Paget Bernard, Président, ouvre la séance à 18h00 et excuse la Directrice Générale, Madame Avena P., souffrante, remplacée par Sébastien Fontaine.
Mr Denis Georges, conseiller, excuse Mr Pétillon Vincent, conseiller

1. Octroi et contrôle des subsides - Année 2017

Le Bourgmestre présente le dossier

Le Conseil communal,

Siégeant publiquement,

Considérant que les subventions octroyées par les pouvoirs locaux ont été régies, à l'origine, par la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, dont les dispositions ont été intégrées, par la suite, au Code de la démocratie locale et de la décentralisation (articles L3331-1 à L3331-9) ;

Considérant que le décret du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation est venu réformer la législation applicable aux subventions attribuées par les collectivités décentralisées ; que ce décret est paru au Moniteur Belge le 14 février 2013 et est entré en vigueur le 1er juin 2013 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la délibération du 25 septembre 2013 par laquelle le Conseil communal décide de déléguer au Collège communal l'octroi des subventions qui figurent nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvé par l'autorité de tutelle ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Considérant que le Collège communal fait rapport au Conseil communal sur :

1°) les subventions qu'il a octroyées au cours de l'exercice ;

2°) les subventions dont il a contrôle l'utilisation au cours de l'exercice ;

PREND ACTE du tableau comme suit :

N	**Nom**	**Prénom**	**Adresse**	**CP**	**Localité**	**Représentant association**	**Date Collège**	**Montant**	**Date contrôle**	**Mandat**
1	MOTTE	Olivier	Rue du Bercea u, 8	73 87	Meaurain	Jogging les leus	11/01/ 2017	200,0 0€	31/03/ 2017	17000 179
2	FILLEUL	Michel	Rue des Postes , 65	73 31	Baudour	Fête de la Jeunesse Laïque - Grand Ouest	01/02/ 2017	200,0 0€	31/03/ 2017	17000 179
3	AMAND	Romu ald	Rue de Ciply, 5	70 33	Cuesmes	RED-PRO (Saint Patrick)	08/03/ 2017	1.100, 00€	20/06/ 2017	17000 442
4	MOTTE	Olivier	Rue du Bercea u, 8	73 87	Meaurain	Jogging Step and Run	19/07/ 2017	200€	06/07/ 2017	17000 488
5	GAILLAR D	Emma nuel	Rue de la Roque tte, 8	73 87	Montignie s/Roc	Cirque Farrago	08/03/ 2017	1.400, 00€	06/07/ 2017	17000 509
6	SCLACME NDER	Didier	rue de la Goutri elle, 37b	73 87	Montignie s/Roc	Centre de Rencontr es	17/05/ 2017	500,0 0€	20/09/ 2017	17000 555
7	HERAUT	Floria	rue	73	Onnezies	Jeunesse	07/06/	250,0		

		n	Général Cochez, 3	87		Agricole des Hauts-Pays	2017	0€		
8	JENARD	Romaine	Rue Vert Vallée, 11a	7387	Angre	Comité des Fêtes d'Angre	14/06/2017	500,00€		
9	FILLEUL	P	rue du Point du Jour, 14	7387	Honnelles	Resto du Cœur	11/01/2017	250,00€	06/07/2017	17000531
10	GOESSENS	Maxence	Rue de la Brasserie, 11	7387	Honnelles	Rallye 4L	08/03/2017	200,00€	25/08/2017	17000699
11	GENVA	Guy	Rue Joncrelle, 14	7387	Honnelles	Comité des Fêtes de Roisin	21/06/2017	200,00€	06/07/2017	17000531
12	DEBIEVE	Jean	rue du Marais, 12	7387	Honnelles	La Roche Pelée	21/06/2017	200,00€		
13	LEBLANC	Jean-Marc	Rue du Quesnoy, 8a	7387	Honnelles	Union Sportive d'Angreau	05/07/2017	1.200,00€	11/09/2017	17000746
14	FLASSE	Benoît	rue Ghislain Luciez, 6	7387	Honnelles	Fédaration de la Suille Finlandaise du Haut-Pays	05/04/2017	150,00€	11/09/2017	17000744
15	COQUELET	Christophe	Rue de la Brasserie, 35	7387	Honnelles	Festival de musiques Rock fest 2017	19/07/2017	300,00€	10/01/2018	17001199
16	BAUDOUR	Véronique	rue de Meaurain, 63	7387	Honnelles	Les Amis de Mathieu	16/08/2017	200,00€		
1	THOREL	Jean-	Rue	73	Honnelles	Cercle	04/10/	250,0	10/01/	17001

7		Marc	de Dour, 6	87		Equetre des Hauts-Pays	2017	0€	2017	199

2. Agent constatateur – Rapport d'activités 2017

Le Bourgmestre présente le dossier

Le Conseil communal,

Siégeant publiquement,

Considérant la demande du conseil communal,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'agent constatateur pour l'année 2017.

3. Population scolaire au 15 janvier 2018

Le président cède la parole à Monsieur Gil Amand, Echevin de l'enseignement qui présente le dossier

Le conseil communal,

Vu l'arrêté Royal du 2 août 1984 réglementant la rationalisation et la programmation de l'enseignement maternel et primaire, tel que modifié par le décret du 13 juillet 1998 relatif à l'enseignement fondamental ;

Considérant que font l'objet d'un comptage séparé, les implantations situées à au moins 2km de toute autre implantation de la même école ;

Considérant que les autres implantations font l'objet d'un comptage global ;

Considérant les chiffres de population scolaire arrêtés au 15 janvier 2018 sur base des registres d'appel à savoir :

- Pour « Emile Verhaeren » :

	Maternelle	Primaire
Roisin	36	56
Angreau	15	26
Angre	22	53
Total	73	135

- Pour « La Petite Honnelle » :

	Maternelle	Primaire
Erquennes - Athis	30	61
Fayt-le-Franc	32	45

Total	62	106

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Acte, à l'unanimité, les chiffres de population scolaire arrêtés au 15 janvier 2018

4. Pour information :

- ## Approbation de la taxe sur l'enlèvement des immondices par la Ministre des Pouvoirs locaux, le 22 décembre 2017.

  Le conseil communal,

  Prend acte de cette information.

- ## Approbation des modifications budgétaires n° 2 par la Ministre des Pouvoirs locaux, le 20 décembre 2017.

  Le conseil communal,

  Prend acte de cette information.

- ## Désignation de l'imprimeur du Bulletin de Honnelles.

  Le conseil communal,

  Prend acte de cette information.

5. Synthèse de la réunion conjointe commune/CPAS du 19 décembre 2017

Le président cède la parole à Monsieur Dupont Philippe, Président du CPAS qui présente le dossier

Le conseil communal prend acte de la synthèse de la réunion conjointe commune/CPAS du 19 décembre 2017

6. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil Communal du 19 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du conseil Communal du 19 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

7. Questions et réponses

Il n'y a pas de questions et réponses.

<u>A huis clos pour les points de 8 à 23</u>